

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Paris, le 11 mai 2004

**Signature du volet social du projet « Refondation »**

Francis Mayer, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, et Charles Milhaud, président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), ont signé aujourd'hui, 11 mai 2004, le volet social du projet « Refondation ».

Comme les deux partenaires s'y étaient engagés en 2003, ce projet assure aux personnels concernés par le transfert de CDC IXIS à la CNCE, la préservation de leurs conditions d'emploi. Cet accord illustre en outre la volonté de la Caisse des dépôts d'accompagner dans la durée le développement du nouvel ensemble, en tant qu'actionnaire stratégique.

L'engagement des deux actionnaires est assorti de deux accords collectifs négociés avec les organisations syndicales de la Caisse des dépôts, d'une part, de CDC IXIS, d'autre part. La très grande majorité des organisations syndicales (CFDT, FO, UAI, CGC, CFTC) du groupe Caisse des dépôts sont signataires. Elles ont notamment pris acte du fait que « l'accord Refondation prévoit un partenariat à long terme de la CDC et des Caisses d'Épargne dans le capital de la nouvelle CNCE et que le Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations et le Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne s'engagent à maintenir leurs participations réciproques à leur niveau actuel jusqu'à une éventuelle cotation de la CNCE. »

Tous les collaborateurs de CDC IXIS trouveront leur place au sein de la nouvelle entité :

- la situation des fonctionnaires reste inchangée : ils sont mis à disposition de la nouvelle entité, la Caisse des dépôts restant leur employeur jusqu'en 2016.
- les garanties des personnels de droit privé de la Caisse des dépôts travaillant à CDC IXIS sont maintenues.

Par ailleurs, les salariés de CDC IXIS ayant plus de trois ans d'ancienneté dans le groupe Caisse des dépôts, soit environ 200 personnes, se verront offrir – s'ils le souhaitent - des possibilités de rejoindre le groupe Caisse des dépôts dans les deux ans qui suivront leur transfert.

Ce volet social du projet Refondation fera naturellement partie de l'ensemble des dispositions qui seront présentées à l'avis de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts, le 26 mai prochain.

**Contacts :**

CNCE :  
Anne-Sophie Jourdain - tél. : 01 58 40 41 54  
Christine Françoise - tél. : 01 58 40 46 57  
e-mail : [presse@cnce.caisse-epargne.fr](mailto:presse@cnce.caisse-epargne.fr)

[www.groupe.caisse-epargne.com](http://www.groupe.caisse-epargne.com)

Caisse des dépôts :  
Martine Chayriguès – tél : 01 58 50 40 00  
e-mail : [martine.chayrigues@caissedesdepots.fr](mailto:martine.chayrigues@caissedesdepots.fr)

[www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr)